

**Conditions générales :**

**L'objet du contrat** est de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties, signataires du registre concernant ce présent contrat, en vue de :

- soutenir l'exploitation des producteurs
- fournir des paniers de saison et de qualité dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP

Cet engagement réciproque se traduit comme suit :

<p><b>Le (la) producteur(trice) s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre tout en œuvre pour approvisionner régulièrement l'adhérent(e) grâce à sa propre production</li> <li>• informer l'adhérent(e) de la vie de l'exploitation</li> <li>• faire preuve de transparence sur ses modes de production</li> </ul>		<p><b>L'adhérent(e) s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• venir chercher les produits commandés à chaque distribution, ou le cas échéant à les faire récupérer par une personne de son choix. Toute commande non récupérée sera perdue</li> <li>• partager les risques et les bénéfices avec le (la) producteur(trice)</li> </ul>
--	---	---

La résiliation du contrat de la part de l'adhérent(e) implique l'obligation pour ce dernier de trouver un remplaçant pour la fin du contrat en cours, selon des modalités financières fixées entre eux.

**Le règlement**, de préférence par chèque à l'ordre du producteur, est à remettre, dans sa totalité, à l'AMAP Cultures d'avenir lors de la signature du registre des contrats.

**Date, lieu de livraison:** le jeudi soir (férié compris), de 18h30 à 19h30, Ecole Charles Péguy de Yutz

**Conditions particulières :**

**Producteur(trice) :** Bergerie SCHEUERWALD, à Launstroff – Marie et Christophe BARBERON

**Mode de production :** Agriculture biologique et paysanne, dans le respect de la nature.

**Offre :** morceaux de fromage de brebis, yaourts bio. Les fromages sont différents à chaque distribution et piochés dans toute la gamme fabriquée à la bergerie (frais, frais aromatisés, mi-frais, affinés, pointes, bergers, tommes, faisselles...)

**Période - rythme :** du 19 MARS au 17 SEPTEMBRE 2020 (soit 14 livraisons) – bi-mensuel (semaines paires)

**Particularités :** 1 joker possible, à préciser avec la date concernée lors de la signature du contrat (si date non connue elle sera à communiquer impérativement au plus tard un mois avant la livraison) – paiements échelonnés possibles (3 chèques maximum)

**Prix du panier :**

	FROMAGE à 3,10€	FROMAGE à 6,20€	FROMAGE à 9,30€	YAOURTS à 3,60€	GROS YAOURT à 3,50€
composition	1 fromage	2 fromages	3 fromages	4 pots de 125 g	1 gros pot de 500 g
Saison entière	43,40€	86,80€	130,20€	50,40€	49,00€